

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 novembre 2022

Conseillers présents : Mme GARD Nicole, MM., ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, NICOLET Luc, MICHELET Jean-Pierre, PERCEVAULT Fabrice.

Excusés : Mme RIBAUTE Agnès (procuration à M GARD Patrick),
M ANGELINI Jacques (procuration à M MICHELET Jean-Pierre),

Secrétaire de séance : M NICOLET Luc

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 17h10.

Le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal est validé. (Vérifier la date d'adhésion des communes au SHVC erreur de date possible Jean-Pierre Michelet va se renseigner)

Décision modificative au budget eau

M le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2315	Installat°, matériel et outillage techni		50 000.00
1641	Emprunts en euros	50 000.00	
TOTAL :		50 000.00	50 000.00

M le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Demande de ligne de trésorerie AEP

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Montant : 550.000 €
- Taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1)
- Plus marge de 1,50%, soit à titre indicatif sur index de septembre 2022 à +1.01 % un taux de 2,51 %.
- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Garantie de taux : Cette Offre est valable 15 jours à compter des présentes
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0.25% du montant sollicité avec minimum 50.00 €.
- Modalités de fonctionnement : ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra être envoyé, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée.

📁 Demande de DETR phase 2 AEP

Les projections financières établies avec l'appui de la DDT, du SATEP et du bureau d'études prennent en compte la durée longue de remboursement d'emprunt en la matière (30 à 40 ans), les taux actuels, le coût de raccordement des compteurs. Les prix de location du compteur et de vente de l'eau permettent d'obtenir un budget annuel de l'eau en équilibre.

La phase 2 : distribution de l'eau aux abonnés prévue pour la globalité de la Commune.

Financeurs	Montants	Taux
RMC	1 260 000.00 €	70.00 %
Etat : DETR	360 000.00 €	20.00 %
Autre : autofinancement	180 000.00 €	10.00 %
Total	1 800 000.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal statuant sur la réalisation de cette opération et sur son financement décide à l'unanimité :

- **D'adopter** ce plan de financement,
- **De demander** une subvention DETR aux services de l'Etat.

📁 Achat maison Michelet

La convention signée avec l'EPF étant arrivée à échéance, la Commune doit acheter cette maison et procéder à sa réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'acheter ce bien,
- **Autorise** M le Maire à signer l'acte d'achat.

Modification demande de financement voirie 2021

M COLSON (adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux rappelle les travaux prévus l'année 2021 :

- Les travaux de renforcement d'un mur de soutènement par construction d'un enrochement bétonné au Couveyrou (9 980.00 € HT),
- La reprise d'un mur de soutènement de la chaussée au Lunés (3 244.00 € HT),
- La construction d'un mur de renfort de soutènement aux Subasses avec une repise de la chaussée du carrefour pour sécurisation de l'ouvrage (6 974.00 € HT),
- La reprise des parapets après renforcement des linteaux des ponts du Chausse (3 087.00 € HT) et des Plantiers (3 877.00 € HT),
- La reprise des parapets du pont des Ombres (2 483.00 € HT).

Soit un montant total des travaux HT de 29 645.00 € + 5 % honoraires Lozère Ingénierie + 1% honoraires SDEE des travaux TTC.

Lors de la réception des travaux, il apparaît un surplus de travaux. L'enrochement réalisé à l'embranchement du Couveyrou engendre un coût de 16 479.00 € HT au lieu de 9 980.00 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** le coût supplémentaire pour les travaux réalisés à l'embranchement du Couveyrou.
- **Demande** une subvention supplémentaire au Département de la Lozère,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

- Repas de Noël :
Le repas de Noël est prévu le 17 décembre à midi au restaurant « Le Raïol ». Il est réservé aux électeurs de la Commune âgés de plus de 60 ans.
- Marché de Noël :
Il est prévu le 18 décembre. Cette journée est organisée par les étaliers du marché, Nature et Patrimoine, le Comité des fêtes et le club des Cévenols avec un marché de Noël, un spectacle tout public et un gouter.
- Mise aux normes des cuves de gasoil et de GNR :
Un devis a été demandé. Cet achat doit être budgétisé.
- Demande de placer des rideaux pour Cinéco :
Une demande de devis va être faire.
- La Cure :
Le 15 novembre une cérémonie est organisée à Mende par la Fondation du Patrimoine pour remettre les fonds collectés pour la réhabilitation de la Cure soit 7 860.00 €
Le 12 décembre première plantation des haies mellifères.

La séance est levée, M le Maire clôt les débats à 19h25.